

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 2

Artikel: Le 22e Jour mondial de l'urbanisme en France : les problèmes du combat pour l'urbanisme, selon M. Chalandon

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les problèmes du combat pour l'urbanisme, selon M. Chalandon

26

en priorité rendent les hommes heureux et trouver un moyen de les satisfaire, fût-ce en dehors des lois du marché.

Le «secteur quaternaire»

Ce disant, les difficultés commencent. Comment discerner les «bons besoins» des nocifs, tracer une frontière entre le nécessaire et le superflu? Comment établir une hiérarchie dans ceux qu'on aura retenus? Qui fera une telle sélection? Au nom de quels critères? L'ordre qu'a pu établir tel ou tel n'a jamais emporté l'adhésion. On choisit toujours contre quelqu'un. En éliminant, est-on sûr de ne pas se tromper? Proscrira-t-on le tiercé? Mais les jeux de hasard et les jeux en général ont toujours existé. Ils ont assuré dans toutes les sociétés des plus primitives aux plus évoluées une fonction que l'on aurait tort de sous-estimer.

L'homme n'est pas qu'une raison et dans un milieu technique qui prévoit tout, il faut peut-être ménager des secteurs où, précisément, le hasard, l'imprévu, la fantaisie, le risque aient été réintroduits. Il y a beaucoup de chemins pour un homme de se réaliser. Au nom de quoi les fermerions-nous? On sait comme les pouvoirs ont tendance à couvrir du terme d'anormal ce qui les gêne. Les minorités dites «anormales» devront-elles réintégrer la norme, renforçant la tendance générale à l'uniformisation? Définir une hiérarchie des besoins et l'imposer de force est une utopie dangereuse, sinon totalitaire.

Un autre niveau de besoins

Cela n'empêche nullement, en revanche, de valoriser l'apparition au grand jour des besoins jusqu'ici cachés sous le boisseau et de leur assurer un large traitement de faveur, même si leur satisfaction gêne le processus de la croissance: besoins sociaux, besoins culturels, besoins de créativité, d'amour, de beauté, d'aventure, de danger, de solidarité, etc. Ressentis obscurément, ils ne sortent pas de leur état embryonnaire, ils ne débouchent pas, ils ne sont pas formulés puissamment comme les grandes revendications.

On a dit avec raison que les besoins ont besoin d'un apprentissage. Or, combien de jeunes, combien d'adultes ont rencontré des occasions de les apprendre? Celles-ci sont de plus en plus rares et les grandes agglomérations dont les habitants vivent parqués et solitaires ne les favorisent pas.

(HSM, Informations sociales, octobre 1971)

Le succès dans le combat pour l'urbanisme implique la victoire sur quatre fronts: le gigantisme, la congestion urbaine, la ségrégation sociale et l'oubli de l'homme (spécialement dans les grands ensembles), a indiqué le ministre de l'Équipement et du Logement dans le message qu'il a envoyé aux organisateurs de la manifestation marquant à Suresnes le 22^e Jour mondial de l'urbanisme. Le combat contre la ségrégation sociale – qui rejette les moins favorisés financièrement en banlieue – exige notamment «un effort pour la réalisation des équipements collectifs qui constituent le plus efficace réducteur de ségrégation sociale...».

Pour le ministre de l'Équipement, «la maîtrise de l'urbanisation prend le caractère d'un véritable service public». La puissance publique a contracté en cela une responsabilité nouvelle. Elle est conduite dans cette époque où la contrainte est de plus en plus difficilement supportée, à encadrer de façon plus rigide l'utilisation et l'équipement du sol pour garantir à la fois le libre jeu de l'action de chacun et le respect de l'intérêt général.

Le ministre a reconnu que l'urbanisme comporte «pour les intérêts individuels une part arbitraire» car la décision de la puissance publique «gardera toujours une marge d'appréciation...».

Il a exclu «l'urbanisme administratif où la décision incombe au fonctionnaire... qui ne peut être reconsidéré par le citoyen comme responsable devant lui». La vraie solution de la «promotion politique de l'urbanisme» est pour le ministre: «Une décentralisation logique qui conservera au niveau du ministre ce qui revêt une importance nationale et qui transfère aux collectivités locales ce qui est de leur ressort, c'est-à-dire la plus grande part.» Quant aux moyens à mettre en œuvre pour cette politique de l'urbanisme, il s'agit de moyens juridiques, financiers et de «contrôle en permanence» du bon fonctionnement du système. «Interdire les profits excessifs et injustifiés sans esprit dogmatique: lorsque la concurrence est réelle, faisons confiance au marché qui est la meilleure façon d'éliminer les abus ou au contraire recourons au contrôle administratif lorsque le marché n'existe pas.»

Cependant l'on se heurte à des résistances dans le public. «Ainsi se trouve-t-on dans cette situation paradoxale où la prise de conscience collective conduit à dégager en faveur de l'urbanisme des moyens nouveaux et plus importants (juridiques et financiers) en même temps que le sentiment populaire développe contre elle une opposition quasi systématique sur des thèmes aux résonan-

ces quelque peu «rousseauistes» de la sauvegarde de l'environnement.»

Au préalable avait eu lieu un débat placé sur le thème: «Urbanisme et politique».

Pour M. Rocard, député, le problème est de soustraire le marché des sols à urbaniser à la loi de l'offre et de la demande. Ceux-ci sont en effet un bien trop rare pour que les décisions de la collectivité ne soient pas d'abord respectées...

«Or, constate-t-il, 65% des permis de construire dans la région parisienne sont délivrés par dérogation!»

Acceptant par principe le pouvoir local, le député ne croit pas à la «participation». En effet, après avoir longtemps essayé ce système dans les grands ensembles, avec les conseils de résidents, il s'est aperçu que c'était là chose vaine...

«Nous nous sommes séparés du réformisme, dit-il, dans la mesure où égarés dans celui-ci, nous n'avons jamais trouvé de répondants! Aussi faut-il en tirer une leçon: l'urbanisme est désormais un enjeu de la lutte des classes!...»

Si M. Granet, député, reconnaît que l'urbanisme ne correspond pas aux vœux du pays, il considère que les coupables en sont la bureaucratie – stérilisant l'initiative – et les plans perfectionnistes – réglant tout jusqu'au détail...

Cette conception, remarquons-le au passage, fut celle exprimée voici un an par le ministre de l'Équipement mais à laquelle il a fait succéder celle qu'on a vu plus haut, sur l'aménagement du territoire, et que nous regarderons comme d'autant plus fondée qu'elle a été reprise dans ce que nous avançons dans ces colonnes depuis toujours!...

Pour sa part, il assure que le remède principal est le «marché», qui est le meilleur moyen démocratique pour faire collaborer les citoyens...».

Il déclare encore que «la masse des spéculateurs sont moins les promoteurs que les propriétaires fonciers. On doit toutefois éviter, ajoute-t-il, que les promoteurs ne bénéficient des modifications de densité. L'achat de droits de construire correspondant à l'importance des constructions empêcherait cette spéculation souvent scandaleuse...».

M. Pisani, ignorant volontiers les deux thèses présentées par ses prédécesseurs, préfère se pencher sur la réforme des collectivités locales. A son avis, il ne peut y avoir d'urbanisme, tant qu'il n'y aura pas de vrais maires, avec des moyens financiers et des moyens d'études!

«La réforme régionale, ajoute-t-il, doit commencer par la réforme de la commune, car il n'y a pas de participation sans contacts avec les responsables et les citoyens!...»

Enfin, M. Chalandon a apporté son «point de vue» que l'on a vu plus haut.

«Journée du Bâtiment», N° 2958

La région parisienne

Faire une ville à la taille de l'homme,

indique le chef de l'Etat français

Avant de visiter les cinq départements de la «couronne» de Paris, le chef de l'Etat s'est adressé à la population par le truchement de la télévision, en répondant aux questions de notre confrère Charles Finaltéri, directeur de la station régionale «Paris-Ile-de-France».

Il est sans doute utile de reproduire ici, à l'intention de nos lecteurs, les points principaux de ces déclarations.

Les raisons d'une visite

«Vous savez que presque tout le monde a tendance à visiter ce qui est loin et à oublier ce qui est près. J'ai voulu, en ce qui me concerne, montrer que, bien que le chef de l'Etat soit à Paris, il ne se désintéresserait ni de Paris ni de la région parisienne. Au surplus, les problèmes de la région parisienne ont trop évolué depuis quelques années pour que je n'essaie pas de me rendre sur place pour voir comment pratiquement les choses se font. D'une part, nous avons créé le district et de très nombreux départements; d'autre part, il y a le schéma directeur qui a mis en place des projets concernant les moyens de transport et les équipements de la région. Mon intention, c'est d'aller voir d'abord comment fonctionne tout cet appareil administratif, comment s'applique ou commence à s'appliquer le schéma directeur. Est-ce qu'il y a des modifications à apporter, des nuances à introduire...»

Conflit Paris-province ?...

Se préoccupant de l'équilibre des régions et de la place de la région parisienne dans l'économie nationale, le chef de l'Etat indique alors:

«Il n'y a rien de plus absurde à mes yeux que le conflit entre Paris et la province. Je ne suis pas suspect, je pense, aux yeux des provinciaux, puisque j'ai créé l'aménagement du territoire et j'ai montré encore récemment dans mes voyages à Toulon, à Toulouse, à Brest, l'intérêt que je porte à l'aménagement de toutes nos provinces. Mais Paris et la région parisienne représentent une part considérable de la France, plus de 9 millions d'habitants, et cette région n'est pas simplement un peu moins du sixième de la population française. Elle est aussi le pôle économique d'activités qui fait équilibre entre la France et des régions suréquipées comme par exemple le Nord-Est européen et par là même elle rétablit, en quelque sorte, vers l'Ouest le centre de gravité de l'Europe.

» J'ajoute que, et c'est peut-être plus important que tout, Paris est la capitale de la France et, à ce titre, elle joue un rôle qui bénéficie à toutes les provinces françaises, à tous